



Annulation de permis

Par **Anthony FOUCHER**, le **17/12/2018** à **15:28**

Bonjour,

Suite à plusieurs infractions j'ai eu un retrait de permis de 4 mois qui entraine une annulation de celui ci pour solde de 0 après passage au tribunal le 28 juin 2018.

Ils m'ont dit qu'il devait me renvoyer un papier avec la confirmation d'annulation sous 45 jours, ce qui n'a pas été le cas, je suis censé retrouver mes 12 points si la décision n'est pas pris en compte avant le 4 novembre 2018.

Le 4 novembre est passé et toujours rien, mais le 13 novembre par lettre recommandée je reçois la lettre 48SI qui m'indique que mon permis n'a plus de point depuis le 30 Octobre 2018 avec la signature du préfet au 09 Novembre 2018.

Puis je avoir un recours a ce moment là ?

Suite à ça je n'ai pas reconduis, aujourd'hui (17 décembre 2018) la gendarmerie me téléphone et me dise qu'ils veulent me voir aujourd'hui, je me présente et il me dit que à partir d'aujourd'hui je dois attendre 6 mois soit le 18 juin pour repasser l'examen ! Ce qui me fait avoir 12 mois de suspension pour une décision de tribunal de 4 mois !!!

Comment puis-je faire ?

Merci d'avance